



Déclaration de la CGT-Culture au CA de Sèvres

Mesdames et messieurs les administrateurs

Au cours de cette séance vous allez devoir vous prononcer, entre autres sujets, sur le budget 2018 de l'établissement. Les documents en votre possession montrent on ne peut plus clairement que les différents postes de dépenses prévus ne seront pas tous, en l'état, financés dans leur intégralité. Ce point nous a d'ailleurs été confirmé par les responsables de l'établissement le 16 novembre dernier à l'occasion d'une réunion à la DGCA. En adeptes du respect d'une stricte orthodoxie budgétaire, ce déséquilibre ne manquera pas, mesdames et messieurs les administrateurs, de vous questionner.

La Cité de la Céramique va mettre en œuvre, dans les prochains mois, un schéma directeur de sécurité/sûreté visant à assurer la protection du site de Sèvres, qui fait suite à l'audit confié en début d'année à l'inspection générale des Patrimoines assistée d'un cabinet spécialisé. Le constat sur les graves carences dont souffre le site est alarmant. Le bien fondé de prendre des mesures appropriées pour remédier à cette situation ne saurait devoir évidemment être contesté.

Pour y parvenir vous prévoyez très rapidement la création d'un nouveau poste central de sécurité et la mise en place d'un ensemble de dispositifs et d'équipements (vidéosurveillance, contrôle d'accès...).

Mais surtout vous envisagez très directement de modifier en profondeur l'organisation de travail du service de l'accueil et de la surveillance, avec pour conséquences :

- la dissolution du service de nuit de l'accueil et de la surveillance composé de 8 agents, dont la mission première est précisément d'assurer la sécurité des lieux ;
- l'externalisation des fonctions de « sécurité », confiées à un prestataire privé qui deviendrait de fait le dépositaire de la sécurité de l'établissement 24h/24 ! Le montant de cette mesure est estimé à 350 000 € (150 000 € pour le jour et 200 000 € pour la nuit). C'est précisément le coût de cette externalisation qui aujourd'hui ne permet pas de présenter un budget 2018 à l'équilibre ;
- des coupes sombres et des tours de vis douloureux dans les budgets alloués aux différents services de l'établissement pour permettre de financer le coût de l'externalisation. C'est autant de moyens, parfois attendus depuis longtemps par les personnels, qui feront soudainement défaut pour la vie des services et des ateliers. Et c'est alors toute la communauté de travail du site qui sera, années après années, mise à contribution pour dégager des marges de manœuvre et trouver les budgets nécessaires

aux mesures d'externalisation.

Tout cela nous le contestons avec force.

Les conditions dans lesquelles les personnels et leurs représentants ont été informés de ces choix radicaux, sont proprement inacceptables. Le fait même que le CA réuni ce jour puisse valider des orientations budgétaires sur la mise en place de mesures d'externalisation, avant que le comité technique de la Cité prévu le 19 décembre ait pu rendre un avis, dit tout du peu d'estime que vous accordez au dialogue social et aux instances représentatives des personnels. Partant de là, le CT du 19 décembre ne sera qu'une vulgaire chambre d'enregistrement.

Le personnel du service de nuit du musée a pour sa part été informé de la dissolution de leur service le 25 septembre, quatre jours seulement avant le CHSCT de l'établissement. Imaginez le choc et l'incompréhension ressentis par ces agents, qui pensaient naturellement qu'ils auraient un rôle essentiel à jouer dans la future organisation. Ces agents ont été abusés, et sont maintenant considérés comme quantité négligeable. Le sort qui est réservé à ces agents est d'autant plus incompréhensible et injuste que la poursuite des missions qu'ils exercent est nécessaire. Empêchés de poursuivre leurs fonctions, ils sont priés de se positionner rapidement sur les suites qu'ils souhaitent donner à leur carrière, avec une insistance déplacée.

Le constat est sans appel : le calendrier retenu par l'administration pour mettre en œuvre son projet se fait à marche forcée, ne ménage aucune place pour la concertation, et mise sur l'effet de sidération des personnels.

Mesdames et messieurs les administrateurs d'autres choix sont possibles, sans que ses choix ne mettent en péril la santé financière de l'établissement public, et tout en permettant que des agents de la Cité continuent d'assurer la surveillance du site.

Sèvres, le 29 novembre 2017